



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

9^{ème} séance du mercredi 5 décembre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/40 de la Municipalité, du 13 septembre 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'allouer à la Municipalité une enveloppe budgétaire de CHF 860'000.- à prélever sur le Fonds pour l'efficacité énergétique pour financer une mesure générique, au sens du règlement de ce fonds, pour le soutien à l'achat de vélos électriques jusqu'en 2021 inclus.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi cinq décembre deux mil dix-huit.

Le président :



Le secrétaire :